

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
réseaux d'assainissementP - 186
- 185

OBJET : Budget annexe primitif pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018

P. J. : - 1 répartition entre budget des frais de personnel
- 1 refacturation des charges d'administration générale
- 2 projets de délibération

I. INTRODUCTION

Créé en 2013, le budget annexe pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration permet de centraliser budgétairement la politique menée par la Ville en matière de collecte et de traitement des eaux usées. Cette politique est mise en œuvre pour l'amélioration et le renforcement du traitement des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la commune, en vue de limiter son impact sur l'environnement. Il est nécessaire d'évaluer le coût de cette politique et de valoriser les services rendus aux usagers pour ce Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Il est rappelé que le présent budget annexe ne retrace que les opérations gérées en régie directe par la Ville, excluant ainsi celles réalisées dans le cadre de la délégation de service public par affermage avec îlots concessifs dont la gestion relève du délégataire et généralement de la comptabilité privée.

II. LE BUDGET ANNEXE PRIMITIF POUR LA GESTION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DES STATIONS D'EPURATION POUR L'EXERCICE 2018

Le budget annexe primitif pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 955.082.180 F, se répartissant de la manière suivante :

LA SECTION D'EXPLOITATION : 310 M

Dépenses	Recettes
Fonctionnement du service d'assainissement 27 M	
Frais de personnel 106 M	
Intérêts dette 4 M	
Opérations d'ordre 25 M	
Reste à réaliser (256 633 F)	
Epargne 148 M	
	Redevance d'assainissement 310 M
	Résultat 2017 reporté (256 633 F)

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 645 M

Dépenses	Recettes
Les dépenses d'investissement d'assainissement 392 M	Emprunts 76 M
Remboursement annuité de la dette 32 M	Subventions d'investissement 79 M
Restes à réaliser 88 M	Opérations d'ordre 145 M
Opérations d'ordre 119 M	Epargne 148 M
Résultat 2017 reporté 14 M	Résultat définitif 2017 96 M
	Affectation excédent 2017 101 M

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les restes à réaliser ainsi que les opérations d'ordre seront formalisés dans des tableaux synthétiques en fin de note.

1) La section d'exploitation

a) Les dépenses : 137.026.233 F

Crédits 2018	Reports 2017
136.769.600	256.633

Les dépenses nouvelles proposées pour l'exploitation du service d'assainissement s'élèvent à 136.769.600 F, se répartissant comme suit :

➤ Frais de fonctionnement : 21.746.600 F

- frais d'entretien des ouvrages d'assainissement et de servitudes	: 5.300.000 F
- frais d'honoraires d'experts	: 2.500.000 F
- frais d'études et de recherches	: 600.000 F
- frais d'analyses des eaux usées	: 3.000.000 F
- autres dépenses (fournitures, publications, impressions ...)	: 3.000.000 F
- charges d'administration générale refacturées	: 7.346.600 F

➤ Frais de personnel : 105.573.000 F

Cela représente le coût du personnel affecté à ce service faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents, dont les modalités de répartition entre budget sont présentées en annexe.

- Intérêts des emprunts : 4.300.000 F

Le montant des intérêts à payer au titre des emprunts contractés est évalué à 4.300.000 F.

- Autres charges : 5.150.000 F

Il s'agit de titres annulés sur les exercices antérieurs pour 5.150.000 F.

b) Les recettes : 310.256.633 F

Crédits 2018	Reports 2017	Résultats 2017
310.000.000	0	256.633

- Recettes d'exploitation du service : 310.000.000 F

En contrepartie du service rendu aux usagers, le produit de la redevance d'assainissement escompté en 2018 est évalué à 270.000.000 F, ce qui permettra de financer l'exploitation du service sans contribution du budget principal.

Par ailleurs, il est rappelé que le conseil municipal a acté, en décembre 2017, la revalorisation du tarif des redevances d'eau et d'assainissement, initiée depuis 2016, dans la perspective des investissements à réaliser pour garantir la ressource en eau, l'entretien du patrimoine, la salubrité de la Ville et la protection de l'environnement. Pour 2018, ils s'établissent comme suit :

	2016	2017	2018
eau potable :	20,0 F/m3	20,1 F/m3	21.1 F/m3
assainissement :	31,4 F/m3	32,3 F/m3	32.7 F/m3

De plus, sur la base des permis de construire délivrés, des droits de raccordement d'usagers au réseau public attendus s'élèvent à 40.000.000 F.

- Reprise des résultats de 2017 : 256.633 F

En 2017, la section d'exploitation dégage un excédent d'un montant de 197.647.588 F qui sera affecté en recettes d'investissement à hauteur de 197.390.955 F pour le financement des dépenses d'investissement et le solde est maintenu en section d'exploitation, pour couvrir l'incidence des restes à réaliser de dépenses pour un montant de 256.633 F. Toutefois, cette prévision d'affectation n'interviendra qu'après le vote de compte administratif de l'exercice 2017.

2) La section d'investissement

a) Les dépenses : 525.731.547 F

CP 2018	Reports 2017	Résultats 2017
424.379.000	87.597.006	13.755.541

En 2018, le programme proposé consistera à poursuivre la politique menée conformément au Schéma Directeur d'Assainissement, pour l'amélioration et le renforcement du traitement des eaux usées par la création ou le remplacement de réseaux existants, par la mise à niveau des stations d'épuration ou par le raccordement des usagers au réseau de collecte séparatif. C'est une enveloppe de crédits de 424 millions qui est dédiée à ces actions, retracées dans les chapitres opérations ci-après :

N° Opération	No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition des crédits de paiement				
			Antérieurs	RAR	2018	2019	RAF
6101	AP N° : 61-2015-1 - EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2015	1 332 550 000	338 586 844	48 257 893	189 498 000	369 095 500	387 111 763
	AP N° : 61-2017-2 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1	1 146 000 000	2 156 158	8 843 842	132 000 000	282 000 000	721 000 000
	HORS AP			1 351 309	5 740 000		
6112	AP N° : 61-2013-2 - REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE MAGENTA PLAGE	317 000 000	179 372 044	9 693 882	54 000 000	73 000 000	934 074
6116	AP N° : 61-2013-6 – TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA VDT2 A LA STEP JAMES COOK	251 695 000	237 881 083	13 627 961		0	44 956
	<i>dont sur budget assainissement</i>		172 148 717	13 627 961	141 000		
6117	AP N° : 61-2013-7 - TRAVAUX DE RACCORDEMENT VDC AU COLLECTEUR DE SAINTE MARIE	11 600 000	7 686 233	40 000	3 000 000	0	873 767
6124	AP N° : 61-2017-3 : EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ	417 000 000	2 217 881	5 782 119	8 000 000	161 000 000	240 000 000

Les études et travaux proposés sont répartis comme suit :

• **opérations inscrites au Schéma Directeur d'Assainissement :**

✓ études poste de refoulement route du Port Despointes	: 2.000.000 F
✓ études diverses pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement	: 3.000.000 F
✓ études de raccordement de la Vallée des Colons au collecteur de Sainte-Marie	: 3.000.000 F
✓ études mise en séparatif Val Plaisance Nord	: 4.000.000 F
✓ études mise en séparatif Val Plaisance Sud	: 6.000.000 F
✓ révision quinquennale du schéma directeur d'assainissement	: 10.000.000 F
✓ travaux d'assainissement carrefour République - Austerlitz	: 3.000.000 F
✓ travaux d'assainissement carrefour Doumer - Austerlitz	: 2.500.000 F
✓ travaux d'extension de la station d'épuration de Yahoué	: 8.000.000 F
✓ travaux mise en séparatif Trianon	: 25.000.000 F
✓ remplacement du réseau d'eaux usées rue Jules Garnier	: 35.000.000 F
✓ travaux mise en séparatif Val Plaisance Nord	: 50.000.000 F
✓ travaux d'assainissement de Magenta Plage	: 54.000.000 F
✓ travaux d'assainissement rue Edouard Unger	: 56.000.000 F
✓ travaux de raccordement DITTT à la station d'épuration James Cook (révision de prix)	: 141.000 F

• **opérations hors Schéma Directeur d'Assainissement :**

✓ étude sur la mise à niveau de la station d'épuration de Rivière-Salée	:	1.240.000 F
✓ divers travaux d'assainissement	:	4.500.000 F
✓ travaux d'assainissement rue de l'Alma /André Ballande	:	10.000.000 F
✓ travaux de raccordement sur réseaux séparatifs	:	14.000.000 F
✓ travaux d'amélioration du réseau eaux usées	:	15.000.000 F
✓ travaux sur la mise à niveau de la station d'épuration de Rivière Salée	:	25.000.000 F
✓ travaux sur ouvrages d'assainissement	:	60.998.000 F

Le montant du remboursement des emprunts en capital pour ce budget annexe s'élève à 32.000.000 F.

Enfin, avec la reprise anticipée des résultats, le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2017 d'un montant de 13.755.541 F est reporté en dépenses d'investissement compte 001 – solde d'investissement reporté.

b) Les recettes : 352.501.147 F

Crédits 2018	Reports 2017	Résultats 2017
155.110.192	0	197.390.955

Le programme d'investissement énoncé ci-dessus sera principalement financé par l'emprunt, complété de subventions d'investissement et de l'épargne dégagée en section d'exploitation.

➤ Subventions d'investissement : 78.950.000 F

Il s'agit des participations de l'Etat et de la province Sud attendues dans le cadre du contrat d'agglomération :

- ✓ 2011-2016 :
 - réseau d'assainissement de Magenta plage :
 - Etat : 18.450.000 F
- ✓ 2017-2021 :
 - Travaux de mise en séparatif de Val Plaisance
 - Etat : 28.700.000 F
 - travaux d'extension de la station d'épuration de Yahoué :
 - Etat : 5.600.000 F
 - province Sud : 8.200.000 F

De plus, une participation de l'Agence Française de Biodiversité pour la mise à niveau de la station d'épuration de Rivière-Salée est attendue à hauteur de 18.000.000 F.

➤ Reprise des résultats 2017 : 197.390.955 F

La section d'exploitation a dégagé, en 2017, un excédent d'un montant de 197.647.588 F qui sera affecté en recettes d'investissement à hauteur de 101.352.547 F pour couvrir le besoin de financement de la section. Le solde sera maintenu en section d'exploitation pour couvrir l'incidence des restes à réaliser de dépenses pour un montant de 256.633 F.

Au final, la reprise des résultats de l'exercice 2017 permet d'intégrer en recettes d'investissement du budget 2018, un financement global de 197.390.955 F, directement affecté au financement du programme d'investissement 2018, en réduisant le recours à l'emprunt.

➤ Emprunts : 76.160.192 F

En complément de l'épargne dégagée en section d'exploitation et la reprise anticipée des résultats, l'enveloppe d'emprunts prévisionnels nécessaires pour compléter le financement des dépenses d'investissement proposées s'élève à 76.160.192 F.

III. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

La nouvelle situation des autorisations de programme s'établit comme suit :

AP VOTEES A MODIFIER						
No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition des crédits de paiement				
		Antérieurs	RAR	2018	2019	RAF
AP N° : 61-2011-4 – EQUIPEMENT D'EAU ET ASSAINISSEMENT 2011 (dont sur budget assainissement)	628 970 000	628 167 284 78 044 941	0 0	-	-	802 716
AP N° : 61-2013-2 - REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE MAGENTA PLAGE	317 000 000	179 372 044	9 693 882	54 000 000	73 000 000	934 074
AP N° : 61-2013-6 – TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA VDT2 A LA STEP JAMES COOK (dont sur budget assainissement)	251 695 000	237 881 083 172 148 717	13 627 961 13 627 961		0	44 956
AP N° : 61-2013-7 - TRAVAUX DE RACCORDEMENT VDC AU COLLECTEUR DE SAINTE MARIE	11 600 000	7 686 233	40 000	3 000 000	0	873 767
AP N° : 61-2015-1 - EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2015	1 332 550 000	338 586 844	48 257 893	189 498 000	369 095 500	387 111 763
AP N° : 61-2015-4 - REALISATION RESEAU ASSAINISSEMENT NOUVILLE DIA B4	0	0	0	0	0	0
AP N° : 61-2017-2 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1	1 146 000 000	2 156 158	8 843 842	132 000 000	282 000 000	721 000 000
AP N° : 61-2017-3 : EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ	417 000 000	2 217 881	5 782 119	8 000 000	161 000 000	240 000 000

IV. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice 2017 sont intégrés au présent budget. Il s'agit des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2017, pour chaque section, pour lesquelles il existe un acte d'engagement.

L'ensemble de ces soldes est récapitulé comme suit dans les tableaux ci-après :

Les dépenses d'investissement 2017 à reporter sur 2018

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6101	2031	FRAIS D'ETUDES	811	16313927
6101	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	811	42139117
TOTAL DU CHAPITRE 6101 :				58 453 044 F CFP

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6112	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	811	9693882
TOTAL DU CHAPITRE 6112 :				9 693 882 F CFP

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6116	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	811	1627961
6116	238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORP	811	12000000
TOTAL DU CHAPITRE 6116 :				13 627 961 F CFP

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6117	2031	FRAIS D'ETUDES	811	40000
TOTAL DU CHAPITRE 6117 :				40 000 F CFP

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6124	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	811	5782119
TOTAL DU CHAPITRE 6124 :				5 782 119 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À REPORTER SUR 2018 : 87 597 006 F CFP

Les dépenses d'exploitation 2017 à reporter sur 2018

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
011	6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	811	256633
TOTAL DU CHAPITRE 011 :				256 633 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION À REPORTER SUR 2018 : 256 633 F CFP

V. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de l'exercice 2018 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous. Il s'agit essentiellement d'intégration de frais d'études, d'avances versées, d'amortissements et du prélèvement.

1) A l'intérieur de la section d'investissement

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
TRAVAUX EN COURS D'INSTALLATION	041	2315	119 094 000			
AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES				041	238	73 500 000
FRAIS D'ETUDES				041	2031	45 594 000
TOTAL			119 094 000			119 094 000

2) De section à section

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
PRELEVEMENT	023	023	147 678 200	021	021	147 678 200
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	042	6811	25 552 200			
AMORTISSEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT				040	281532	24 434 500
AMORTISSEMENT DES OUTILLAGES INDUSTRIELS				040	28155	97 000
AMORTISSEMENT DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				040	28188	1 020 700
TOTAL			173 230 400			173 230 400

VI. CONCLUSION

Le budget annexe primitif pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration s'élève donc à 955.082.180 F pour l'exercice 2018.

L'exploitation du service est assurée par la redevance et ce budget permettra notamment de poursuivre la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement visant à réduire l'impact des rejets polluants sur l'environnement en investissant 392 millions pour l'amélioration et le renforcement des équipements et des réseaux d'eaux usées. Des subventions et un recours à l'emprunt de 76 millions permettront de boucler le financement du programme d'investissement.

Tels sont les éléments constitutifs du présent projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 8 février 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

14 MAR. 2018

ANNEXE N° 1

REPARTITION ENTRE BUDGET DES FRAIS DE PERSONNEL CONCERNANT LA GESTION DES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT ET DES STATIONS D'EPURATION DE LA VILLE DE NOUMEA POUR L'EXERCICE 2018

DIVISION SERVICE	Fonction	Prévision	Budget principal (B01)				Budget annexe Assainissement (B04)			
		Masse salariale 2018 (DRH)	Quote part 2017	Montant 2017	Quote part 2018	Montant 2018	Quote part 2017	Montant 2017	Quote part 2018	Montant 2018
PA	SGA	12 653 376	85%	10 854 299	85%	10 755 370	5%	638 488	5%	632 669
DEP	DIRECTEUR	12 370 753	85%	10 177 547	85%	10 515 140	5%	598 679	5%	618 538
DETVEA	CHEF DE DIVISION	11 961 469	80%	10 959 313	80%	9 569 175	10%	608 851	10%	1 196 147
DETVEA	CHEF DE BUREAU	7 329 096	90%	7 330 000	90%	6 596 186	5%	0	5%	366 455
DETVEA	INGENIEUR ETUDES	7 701 043	90%	7 306 724	90%	6 930 939	5%	0	5%	385 052
DETVEA	TECHNICIEN ETUDES	5 750 064	90%	6 886 319	90%	5 175 058	5%	382 573	5%	287 503
DETVEA	TECHNICIEN ETUDES	5 488 380	90%	4 932 000	90%	4 939 542	5%	274 000	5%	274 419
DETVEA	CHEF DE SUBDIVISION	8 727 612	90%	7 490 321	90%	7 854 851	5%	416 129	5%	436 381
DETVEA	TECHNICIEN TRAVAUX	5 773 920	90%	5 095 535	90%	5 196 528	5%	283 085	5%	288 696
DETVEA	TECHNICIEN TRAVAUX	5 985 863	90%	5 148 395	90%	5 387 277	5%	286 022	5%	299 293
DETVEA	CHEF DE SUBDIVISION	9 665 329	20%	1 858 821	20%	1 933 066	40%	3 717 642	40%	3 866 132
DETVEA	CHARGE D'AFFAIRES EAU ET ASSAINISSEMENT	6 499 800	20%	754 385	20%	1 299 960	40%	1 508 770	40%	2 599 920
DETVEA	CHARGE D'AFFAIRES	7 911 348	20%	788 110	20%	1 582 270	40%	3 546 496	40%	3 164 539
DETVEA	CHARGE D'AFFAIRES	6 264 084	10%	794 034	10%	626 408	45%	3 573 152	45%	2 818 838
DETVEA	CHEF DE SUBDIVISION	11 027 884	20%	2 177 385	20%	2 205 577	40%	4 354 770	40%	4 411 154
DETVEA	TECHNICIEN TRAVAUX	5 520 000	20%	1 151 775	20%	1 104 000	50%	2 303 550	50%	2 760 000
DETVEA	TECHNICIEN TRAVAUX	5 488 380	20%	1 206 211	20%	1 097 676	30%	2 412 422	30%	1 646 514
DETVEA	INGENIEUR TRAVAUX	6 682 836	30%	1 589 616	30%	2 004 851	40%	3 179 231	40%	2 673 134
DESU	CHEF DE DIVISION	10 022 436	90%	13 544 733	90%	9 020 192	5%	0	5%	501 122
PAB DEP	RESPONSABLE	5 441 100	70%	3 855 478	70%	3 808 770	15%	826 174	15%	816 165
PAB DEP	ASSISTANT ADMINISTRATIF ET COMPTABLE	4 730 988	70%	3 311 472	70%	3 311 692	15%	709 601	15%	709 648
PAB DEP	ASSISTANT ADMINISTRATIF ET COMPTABLE	4 669 752	70%	3 193 384	70%	3 268 826	15%	684 297	15%	700 463
PAB DEP	SECRETAIRE	5 324 916	70%	5 378 303	70%	3 727 441	15%	0	15%	798 737
PAB DEP	SECRETAIRE	4 730 988	70%	3 413 815	70%	3 311 692	15%	731 532	15%	709 648
PAB DEP	SECRETAIRE	4 872 012	70%	3 446 635	70%	3 410 408	15%	738 565	15%	730 802
DPSD	CHEF DE DIVISION	10 868 844	40%	3 665 802	40%	4 347 538	20%	1 832 901	20%	2 173 769
DPSD	CHEF DE SUBDIVISION	7 463 004	20%	1 486 000	20%	1 492 601	40%	2 972 000	40%	2 985 202
DPSD	CHEF DE BUREAU	8 471 142	20%	1 611 379	20%	1 694 228	80%	6 445 517	80%	6 776 914
DPSD	TECHNICIEN INSTRUCTEUR PERMIS DE CONSTRUIRE	5 773 920	40%	2 393 202	40%	2 309 568	30%	1 794 901	30%	1 732 176
DPSD	TECHNICIEN RACCORDEMENT	5 634 216	20%	1 163 396	20%	1 126 843	80%	4 653 583	80%	4 507 373
DPSD	TECHNICIEN RACCORDEMENT	7 099 812	20%	1 413 063	20%	1 419 962	80%	5 652 253	80%	5 679 850
DPSD	CHEF DE BUREAU	6 803 436	20%	1 466 000	20%	1 360 687	40%	2 932 000	40%	2 721 374
DPSD	TECHNICIEN USINES EAUX USEES	5 520 000	10%	600 989	10%	552 000	90%	5 408 897	90%	4 968 000
DPSD	TECHNICIEN RESEAUX	6 803 955	50%	3 292 110	50%	3 401 978	50%	3 292 110	50%	3 401 978
DPSD	TECHNICIEN RESEAUX	6 391 536	50%	3 244 498	50%	3 195 768	50%	3 244 498	50%	3 195 768
DPSD	TECHNICIEN RACCORDEMENT	5 520 000	20%	1 067 726	20%	1 104 000	80%	4 270 902	80%	4 416 000
DESU	CHEF D'EQUIPE MATERIEL ROULANT	5 956 884	40%	2 382 265	40%	2 382 754	40%	2 382 265	40%	2 382 754
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - TRACTEUR	4 731 624	40%	1 930 603	40%	1 892 650	40%	1 930 603	40%	1 892 650
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - TRACTEUR	4 645 824	40%	1 842 556	40%	1 858 330	40%	1 842 556	40%	1 858 330
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - TRACTEUR	5 570 412	40%	2 267 690	40%	2 228 165	40%	2 267 690	40%	2 228 165
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - POIDS LOURD	5 242 572	40%	2 051 137	40%	2 097 029	40%	2 051 137	40%	2 097 029
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - POIDS LOURD	5 194 320	40%	2 071 008	40%	2 077 728	40%	2 071 008	40%	2 077 728
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - POIDS LOURD	5 184 360	40%	2 073 309	40%	2 073 744	40%	2 073 309	40%	2 073 744
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - POIDS LOURD	4 645 416	40%	1 842 512	40%	1 858 166	40%	1 842 512	40%	1 858 166
DESU	CONDUCTEUR D'ENGIN - POIDS LOURD	4 000 000	40%	1 590 000	40%	1 600 000	40%	1 590 000	40%	1 600 000
DESU	AGENT D'ENTRETIEN	4 262 244	40%	1 678 451	40%	1 704 898	40%	1 678 451	40%	1 704 898
DESU	AGENT D'ENTRETIEN	5 360 304	40%	2 141 807	40%	2 144 122	40%	2 141 807	40%	2 144 122
DESU	AGENT D'ENTRETIEN	4 564 548	40%	1 821 914	40%	1 825 819	40%	1 821 914	40%	1 825 819
DESU	AGENT D'ENTRETIEN	5 128 764	40%	2 051 032	40%	2 051 506	40%	2 051 032	40%	2 051 506
DESU	AGENT D'ENTRETIEN	4 744 728	40%	1 753 246	40%	1 897 891	40%	1 753 246	40%	1 897 891
DESU	CHEF DE SUBDIVISION	8 153 748	80%	5 944 000	80%	6 522 998	10%	743 000	10%	815 375
DESU	TECHNICIEN REGIE	8 144 232	80%	4 384 000	80%	6 515 386	10%	548 000	10%	814 423

ANNEXE N° 2

REFACTURATION DES CHARGES D'ADMINISTRATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE RELATIF A LA GESTION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT 2018

CHAPITRE	COMPTE	LIGNE DE CREDIT	CLE DE REPARTITION	BUDGET PRINCIPAL B01 Total budget 2018 (BP + RP)	BUDGET ANNEXE B04 Montant proposé à la refacturation
011	60611 - Eau et assainissement	LC 10116 - Consommation eau des services communaux	A	12 900 000	171 761
011	60611 - Eau et assainissement	LC 11894 - Consommation eau édifices divers	A	12 500 000	166 435
011	60612 - Energie et électricité	LC 10117 - Consommation électrique services communaux	A	41 474 000	552 218
011	60612 - Energie et électricité	LC 11907 - Consommation électrique édifices divers	A	17 000 000	226 351
011	6064 - Fournitures administratives	Tout compte	A	12 357 000	164 531
011	611 - Contrats prestations services	LC 23333 - contrat prest* ass info sie	A	51 361 000	683 861
011	611 - Contrats prestations services	LC 23334 - contrats prest* plan bureau*	A	1 575 776	20 981
011	611 - Contrats prestations services	LC 23335 - contrats prest* ass info - sed	A	23 415 000	311 766
011	611 - Contrats prestations services	LC 23336 - contrats prestations sirh	A	15 550 000	207 045
011	611 - Contrats prestations services	LC 23337 - contrats prest* ass info dsi	A	1 595 000	21 237
011	616 - Primes d assurances	LC 10022 - assurance bâtiments communaux	A	38 850 000	517 280
011	616 - Primes d assurances	LC 10024 - assurance RC communal	A	21 000 000	279 611
011	616 - Primes d assurances	LC 14705 - assurance flotte automobile	A	14 100 000	187 739
011	6184 - Verst organismes formation	Tout compte	A	50 874 098	677 378
011	6188 - Autres frais divers	LC 10045 - frais divers ATM	A	2 400 000	31 956
011	6188 - Autres frais divers	LC 10315 - gestion du courrier	A	759 000	10 106
011	6188 - Autres frais divers	LC 10328 - autres frais CCM	A	479 700	6 387
011	6188 - Autres frais divers	LC 11672 - prest* s/connectique existante	A	1 496 000	19 919
011	6188 - Autres frais divers	LC 11673 - prestations regie	A	5 203 153	69 279
011	6188 - Autres frais divers	LC 13162 - prest* evolut* infrastructure	A	997 000	13 275
011	6188 - Autres frais divers	LC 16442 - prestat* service dsi	A	1 363 398	18 153
011	6188 - Autres frais divers	LC 16692 - prest* destruction consommable	A	100 000	1 331
011	6188 - Autres frais divers	LC 18187 - prest* amo espace num. mmq vdc	A	300 000	3 994
011	6188 - Autres frais divers	LC 20471 - prest* - politique de securite	A	4 087 000	54 418
011	6188 - Autres frais divers	LC 20491 - prestat* assistance bo / site	A	2 841 000	37 827
011	6188 - Autres frais divers	LC 21977 - prestat* assist* mco du portail	A	648 000	8 628
011	6188 - Autres frais divers	LC 23245 - prest* gouvernance management	A	2 500 000	33 287
011	6225 - Indem au comptable & régisseur	Tout compte	B	3 840 000	71 445
011	6261 - Frais d'affranchissement	Tout compte	A	8 670 000	115 439
011	6262 - Frais de télécommunications	LC 10041 - Frais de communication tous services	A	46 000 000	612 481
011	6262 - Frais de télécommunications	LC 20578 - Contrat abonnement lignes celeris ethernet	A	9 605 000	127 889
011	6281 - Concours divers	Tout compte	A	18 325 000	243 994
011	6283 - Frais de nettoyage des locaux	LC 10136 - Nettoyage des locaux communaux	A	27 950 000	372 148
011	6288 - Autres services extérieurs	LC 11681 - Abonnement FAI ADSL	A	9 043 000	120 406
65	6531 - Ind maires adjoints conseil	Tout compte	A	81 400 000	1 083 824
65	6532 - Frais missions élus	Tout compte	A	3 000 000	39 944
65	6533 - Cotisations de retraite	Tout compte	A	3 870 000	51 528
65	6535 - Formations	Tout compte	A	800 000	10 652

CLEFS DE REPARTITION UTILISEES:

- A application du pourcentage global de refacturation du personnel du budget annexe B02 sur l'ensemble de la masse salariale de la ville
1,33% pourcentage de refacturation du personnel du budget annexe B02 sur l'ensemble de la masse salariale de la ville
- B application du pourcentage des dépenses réelles du budget annexe B02 2017 sur le total des dépenses réelles tous budgets 2017
1,86% pourcentage des dépenses réelles du budget annexe B02 2017 sur le total des dépenses réelles tous budgets 2017

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

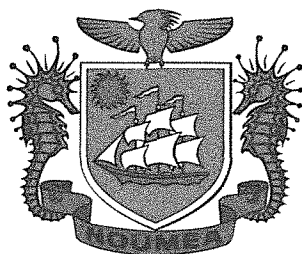
14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 mars à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCAATION 06.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
DATE D'AFFICHAGE 06.03.2018	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jonas TAOFIFENUA
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY
	M.	Christophe OBLED		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Sabine KAGY	Mme Isabelle LAFLEUR
		Mme Germaine NEWEDOU	M. Philippe BLAISE
		M. Patrick SENS	M. Gilles UKEIWE
Nombre de présents	: 45	M. Gaël YANNO	Mme Marie-Jo BARBIER-PONTONI
Nombre de votants	: 51		
(6 procurations)			

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/184
relative au budget annexe primitif pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations
d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique le **12 MARS 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment ses articles L.211-5, L.211-6, L.322-1 et L.322-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2015 du Grand Nouméa signé le 18 mars 2011 et ses avenants,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 22 décembre 2014 modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/64 du 6 février 2018 relative au débat d'orientations budgétaires 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/17 du 8 février 2018,

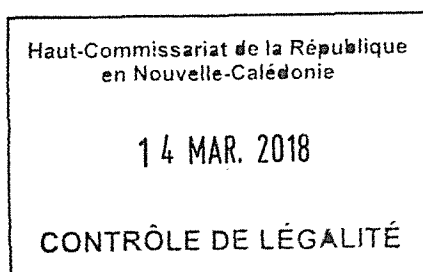
La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 13 février 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le budget annexe primitif pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 955.082.180 F, se répartissant de la manière ci-après :



./.

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	424.379.000	155.110.192
Restes à réaliser 2017	87.597.006	
Opérations d'ordre	119.094.000	144.646.200
Virement de la section d'exploitation		147.678.200
Résultat d'investissement reporté 2017	13.755.541	
Excédent de fonctionnement capitalisé 2017		101.352.547
Résultat définitif 2017		96.038.408
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	644.825.547	644.825.547
SECTION D'EXPLOITATION		
Opérations réelles	136.769.600	310.000.000
Opérations d'ordre	25.552.200	
Restes à réaliser 2017	256.633	
Virement à la section d'investissement	147.678.200	
Excédent de fonctionnement reporté 2017		256.633
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	310.256.633	310.256.633
MONTANT TOTAL DU BUDGET	955.082.180	955.082.180

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement et en section d'exploitation sont votés par chapitre, conformément aux tableaux ci-joints en annexe 1.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE

12 MARS 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **14 MARS 2018**

DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD
D.F. (dont T.P.S.)
AFFICHAGE

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

- 1 14 MAR. 2018
- 2
- 1

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire,

Sonia Lagarde
Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 MARS 2018**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ~~ou~~ publié le **14 MARS 2018**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

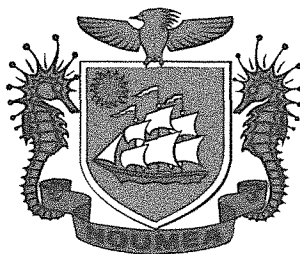
SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
6101	Equipement en eau et assainissement	385.691.044	385.691.044	
6112	Réalisation de travaux d'assainissement à Magenta Plage	63.693.882	63.693.882	
6116	Travaux de raccordement VDT à la STEP J.COOK	13.768.961	13.768.961	
6117	Travaux de raccordement VDC au collecteur de Sainte Marie	3.040.000	3.040.000	
6124	Extension STEP Yahoué	13.782.119	13.782.119	
16	Emprunts et dettes assimilées	32.000.000	32.000.000	
041	Opérations patrimoniales	119.094.000		119.094.000
001	Résultat d'investissement reporté	13.755.541	13.755.541	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		644.825.547	525.731.547	119.094.000

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
16	Emprunts et dettes assimilées	76.160.192	76.160.192	
13	Subventions d'investissement reçues	78.950.000	78.950.000	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25.552.200		25.552.200
041	Operations patrimoniales	119.094.000		119.094.000
021	Virement de la section d'exploitation	147.678.200		147.678.200
10	Dotations, fonds divers et réserves	197.390.955	197.390.955	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		644.825.547	352.501.147	292.324.400

SECTION D'EXPLOITATION

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
DEPENSES D'EXPLOITATION				
011	Charges à caractère général	22.003.233	22.003.233	
012	Charges de personnel et frais assimilés	105.573.000	105.573.000	
66	Charges financières	4.300.000	4.300.000	
67	Charges exceptionnelles	5.150.000	5.150.000	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25.552.200		25.552.200
023	Virement à la section d'investissement	147.678.200		147.678.200
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		310.256.633	137.026.233	173.230.400
RECETTES D'EXPLOITATION				
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	40.000.000	40.000.000	
75	Autres produits de gestion courante	270.000.000	270.000.000	
002	Résultat de fonctionnement reporté	256.633	256.633	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		310.256.633	310.256.633	



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 mars à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
06.03.2018

DATE D'AFFICHAGE
06.03.2018

Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Christophe CHEVILLON
M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
M.	Dominique SIMONET	Mme	Charlène SOERIP
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jonas TAOFIFENUA
M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY
M.	Christophe OBLED		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle LAFLEUR
conseillers en exercice	: 53	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Philippe BLAISE
		M.	Patrick SENS	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de présents	: 45	M.	Gaël YANNO	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
Nombre de votants	: 51				
(6 procurations)					

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/185
relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la
gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour
l'exercice 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique le **12 MARS 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment ses articles L.322-1 et L.322-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2015 du Grand Nouméa signé le 18 mars 2011 et ses avenants,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015 modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/64 du 8 février 2018 relative au débat d'orientations budgétaires 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/17 du 8 février 2018,

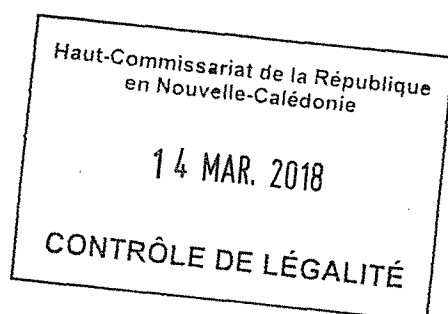
La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 13 février 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement du budget annexe primitif pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018, sont approuvées les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans le tableau ci-après :



./.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AP VOTEES MODIFIEES

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition des crédits de paiement				
		Antérieurs	RAR	2018	2019	RAF
AP N° : 61-2011-4 – EQUIPEMENT D'EAU ET ASSAINISSEMENT 2011 (dont sur budget assainissement)	628 970 000	628 167 284 78 044 941		-	-	802 716
AP N° : 61-2013-2 - REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE MAGENTA PLAGE	317 000 000	179 372 044	9 693 882	54 000 000	73 000 000	934 074
AP N° : 61-2013-6 – TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA VDT2 A LA STEP JAMES COOK (dont sur budget assainissement)	251 695 000	237 881 083 172 148 717	13 627 961 13 627 961	141 000	0	44 956
AP N° : 61-2013-7 - TRAVAUX DE RACCORDEMENT VDC AU COLLECTEUR DE SAINTE MARIE	11 600 000	7 686 233	40 000	3 000 000		873 767
AP N° : 61-2015-1 - EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2015	1 332 550 000	338 586 844	48 257 893	189 498 000	369 095 500	387 111 763
AP N° : 61-2015-4 - REALISATION RESEAU ASSAINISSEMENT NOUVILLE DIA B4	0	0	0	0	0	0
AP N° : 61-2017-2 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1	1 146 000 000	2 156 158	8 843 842	132 000 000	282 000 000	721 000 000
AP N° : 61-2017-3 : EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ	417 000 000	2 217 881	5 782 119	8 000 000	161 000 000	240 000 000

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE

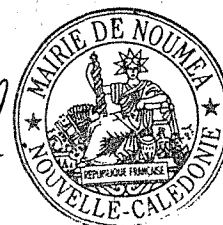
12 MARS 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 14 MARS 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

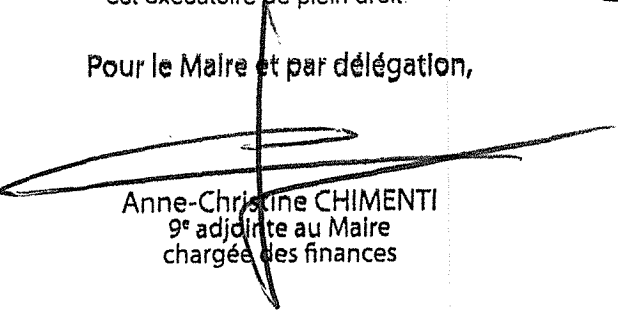
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 MARS 2018**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ou publié le **14 MARS 2018**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,



Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances